

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 10 mars 2026

Quota maquereau 2026 : les acteurs de la mer demandent une révision immédiate de la décision.

Une limitation à 5 maquereaux par pêcheur jugée disproportionnée et décidée sans concertation.

À l'approche de la fin de la consultation publique sur la réglementation de la pêche de loisir du maquereau, les organisations représentatives de la filière maritime, nautique et halieutique appellent solennellement le Gouvernement à revoir la limitation envisagée à cinq maquereaux par pêcheur et par jour pour la saison 2026.

Cette décision, annoncée dans la presse avant toute concertation formelle avec les acteurs concernés, suscite une forte incompréhension dans l'ensemble du monde de la plaisance, de la pêche de loisir et de l'économie littorale.

La pêche maritime de loisir représente aujourd'hui un poids économique estimé entre trois et quatre milliards d'euros en France. Elle structure un écosystème complet associant industrie des articles de pêche, nautisme, distribution spécialisée, ports de plaisance, tourisme littoral et services associés répartis sur l'ensemble du territoire, en lien direct avec les collectivités.

Pour les professionnels comme pour les pratiquants, la limitation à cinq poissons apparaît à la fois disproportionnée et déconnectée de la réalité de la pratique.

Les données scientifiques disponibles indiquent que la pêche récréative représente une part marginale des prélèvements globaux de maquereau à l'échelle internationale, comparativement aux captures industrielles. À ce jour, aucune étude scientifique publique ne démontre qu'un passage de dix poissons à cinq poissons par pêcheur et par jour produirait un effet mesurable sur l'état du stock.

En revanche, les conséquences économiques pourraient être immédiates. La pêche du maquereau représente environ 20 % du marché de la pêche en mer pour les fabricants et distributeurs d'articles de pêche, soit près de 30 millions d'euros d'activité directe, avec des centaines d'emplois concernés dans les territoires littoraux.

Au-delà de l'économie, la pêche du maquereau est aussi l'une des pratiques les plus populaires et pédagogiques de la mer. Pour de nombreuses familles, elle constitue une première expérience maritime et un moment de transmission intergénérationnelle entre parents, grands-parents et enfants.

Dans ce contexte, les organisations signataires proposent une solution pragmatique : fixer pour la saison 2026 un plafond à 10 maquereaux par pêcheur et par jour.

Cette solution permettrait de maintenir une pratique familiale responsable tout en préservant l'objectif de gestion durable de la ressource.

Les acteurs de la filière proposent également que l'année 2026 serve de phase d'observation, en s'appuyant sur les données issues de l'application RecFishing, dont l'objectif est précisément de mieux mesurer les captures afin d'orienter les décisions de gestion sur des bases scientifiques solides.

Sur la base de ces données, une concertation approfondie pourrait être engagée à l'issue de la saison 2026 afin de définir une régulation durable, scientifiquement étayée et acceptée par l'ensemble des parties prenantes.

Face à l'inquiétude croissante des territoires littoraux et des acteurs économiques de la mer, les organisations signataires demandent aujourd'hui l'ouverture rapide d'un dialogue avec les pouvoirs publics afin d'aboutir à une solution équilibrée conciliant protection de la ressource, maintien de la pratique de loisir et préservation d'un secteur économique stratégique pour le littoral français.

GIFAP – Groupement de l'Industrie Française d'Articles de Pêche

FIN – Fédération des Industries Nautiques

CNP – Confédération du Nautisme et de la Plaisance

CML – Confédération Mer & Liberté

Contact presse :

GIFAP – Stéphane Sence sence@gifap.fr Tél : 06 75 02 64 16